

Déclaration des investisseurs pour l'introduction d'une législation exhaustive en matière de diligence raisonnable relative aux droits humains et à la protection de l'environnement en Suisse

Nous sommes un groupe de 23 investisseurs institutionnels internationaux, représentant un total de CHF 512 milliards d'actifs sous gestion. Nous considérons que le développement durable est un enjeu fondamental pour les entreprises, leurs actionnaires et l'ensemble de leurs parties prenantes. C'est pourquoi nous encourageons les entreprises figurant dans nos portefeuilles d'investissement à aborder les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance matériels et à améliorer leurs pratiques respectives en la matière. Un nombre croissant d'investisseurs partagent notre point de vue. Selon une récente étude de « Swiss Sustainable Finance » (SSF), le volume des investissements durables en Suisse s'élève à CHF 1'660 milliards¹. Le marché suisse est particulièrement important pour nous, car nous détenons des participations dans de nombreuses entreprises cotées en Suisse.

La Commission européenne a récemment publié son projet visant à simplifier les obligations de diligence raisonnable des entreprises au sein de l'Union européenne (Omnibus). Indépendamment de l'issue de cette réforme, un écart considérable subsiste entre les exigences actuellement en vigueur en Suisse² et celles de l'Union européenne. Par conséquent, nous appelons le Conseil fédéral et les membres du Parlement à faire progresser et à développer une législation exhaustive en matière de diligence raisonnable relative aux droits humains et à la protection de l'environnement.

Nous demandons l'extension en Suisse d'une législation exhaustive sur le devoir de diligence en matière de droits humains et d'environnement comprenant les éléments suivants :

1. Un devoir de diligence fondé sur le risque en matière de droits humains et de protection de l'environnement, conformément aux normes internationales telles que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ces obligations doivent couvrir tous les secteurs et l'ensemble de la chaîne de valeur, avec les acteurs en amont comme en aval, être fondées sur les risques et mises en œuvre de manière continue.
2. Une autorité administrative indépendante chargée de l'application des lois, dotée de compétences étendues, y compris des injonctions (c'est-à-dire des ordres de cesser ou d'adopter un certain comportement) et des sanctions (y compris des amendes) de la part de l'autorité administrative nationale compétente. Ces sanctions doivent être efficaces, dissuasives et proportionnées.
3. Une responsabilité civile adaptée au droit suisse, applicable aux dommages causés aux droits humains ou à l'environnement qui auraient pu être évités par une diligence raisonnable appropriée. Lorsque la responsabilité de l'entreprise est engagée, une compensation adéquate est accordée à la ou aux victime(s) ayant subi le préjudice.

Les investisseurs institutionnels ont également un devoir de diligence. Nous avons la responsabilité d'évaluer si les activités des entreprises dans lesquelles nous investissons peuvent avoir un impact négatif sur les droits humains et l'environnement. Si tel est le cas, nous avons le devoir de prévenir et d'atténuer ces effets³. Ce point est détaillé dans plusieurs documents internationaux, notamment dans le guide de l'OCDE intitulé « Responsible business conduct for institutional investors – key considerations for due diligence under the OECD Guidelines for Multinational Enterprises » (2017)⁴.

En tant qu'investisseurs, nous sommes convaincus qu'une analyse approfondie de la manière dont une entreprise gère les enjeux matériels en matière de droits humains et de protection de l'environnement permet de

¹ [Swiss Sustainable Investment Market Study 2024](#), SSF S.17

² [Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et de matière de travail des enfants](#)

³ [Why and how investors should act on human rights, PRI](#)

⁴ <https://mneguidelines.oecd.org/RBC-for-Institutional-Investors.pdf>

prendre des décisions d'investissement plus éclairées. Les atteintes à la réputation et les risques opérationnels liés aux violations des droits humains et à la pollution environnementale dans les chaînes d'approvisionnement peuvent avoir un impact financier négatif significatif sur les entreprises de nos portefeuilles. Des exigences exhaustives en matière de diligence raisonnable sont donc bénéfiques pour les entreprises, les investisseurs et l'économie. Ce type de réglementation ciblée renforce la robustesse des processus de gestion des risques des entreprises, favorise la transparence et aide les investisseurs à prendre des décisions d'investissement plus éclairées.

- Achmea Investment Management
- Alternative Bank Schweiz
- Boston Common Asset Management
- Cardano
- Domini Impact Investments
- Ecofi
- ESG-AM AG
- Ethius Invest
- Ethos Stiftung
- Forma Futura
- Future Group
- ING Investment Office
- Inyova AG
- Lannebo Kapitalförvaltning
- Missionary Oblates of Mary Immaculate OIP
- SDG Invest
- PeaceNexus Foundation
- Pensioenfonds Detailhandel
- Shareholders for Change
- Storebrand
- Sycomore AM
- Vancity Investment Management
- Zevin Asset Management